

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2001-170 du 07 mai 2001

Portant composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement (MECCAG-PD) : Monsieur Bruno AMOUSSOU

Ministre d'Etat, chargé de la Défense nationale (MECDN) : Monsieur Pierre OSHO

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme (MJLDH) : Monsieur Joseph GNONLONFOUN

Ministre de l'Intérieur, de la sécurité et de la décentralisation (MISD) : Monsieur Daniel TAWEMA

- Ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine (MAEIA) : Monsieur Kolawolé Antoine IDJI
- Ministre des Finances et de l'économie (MFE) : Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE
- Ministre chargé des Relations avec les Institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur (MCRI-SCBE) : Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES
- Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) : Monsieur Théophile NATA
- Ministre de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi (MICPE) : Monsieur Lazare SEHOUETO
- Ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique (MMEH) : Monsieur Kamarou FASSASSI
- Ministre des Travaux publics et des transports (MTPT) : Monsieur Joseph Sourou ATTIN
- Ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme : (MEHU) : Monsieur Luc Marie Constant GNACADJA
- Ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative (MFPTRA) : Monsieur Ousmane BATOKO
- Ministre des Enseignements primaire et secondaire (MEPS) : Monsieur Jean Bio CHABI OROU
- Ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle (METFP) : Monsieur Dominique Codjo Koko SOHOUNHLOUE
- Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) : Monsieur Dorothé Cossi SOSSA

Ministre de la Santé publique (MSP) : Madame Yvette Céline SEIGNON  
née KANDISSOUNON

Ministre de la Famille, de la protection sociale et de la solidarité (MFPSS) : Madame Claire AYEMONNA  
née HOUNGAN

Ministre de la Culture, de l'artisanat et du tourisme (MCAT) : Monsieur Amos ELEGBE

Ministre de la Jeunesse, des sports et loisirs (MJSL) : Monsieur Valentin Aditi HOUDE

Ministre de la Communication et de la promotion des technologies nouvelles (MCPTN) : Monsieur Gaston ZOSSOU.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2001-149 du 12 avril 2001 portant composition du gouvernement provisoire, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 07 mai 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MINISTERES  
21 AUTRES INSTITUTIONS 10 PREFETS 12 SP ET CU 79 EMG/FAB +  
ETATS-MAJORS CAB-MIL + SG/D 23- INTERRESSES 21 SPD 2 – DGB-  
DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 2 BCP 1 ONIP-  
GCONB- ABP 3 BN-UNB-FASJEP-ENA 4 CCIB 2 JORB 1.